

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE

ASSEMBLEE GENERALE 2011

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre s'est tenue le samedi 2 avril 2011, au Hall des Expositions à Nevers.

PREAMBULE :

Par Etienne BERGER

Bonjour à tous et bienvenue au parc des expositions !

En ce 2 avril 2011, j'ai l'honneur et le plaisir :

- d'accueillir les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
- et d'ouvrir avec eux l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2011.

Le parc des expositions est mis à notre disposition par la mairie. Monsieur WARNANT représentant Monsieur SAINTE FARE GARNOT, le maire de la ville de Nevers, doit d'ailleurs être parmi nous. Cette salle était habituellement mise gratuitement à notre disposition. Mais depuis que nous avons quitté la commune de Nevers et que nous nous sommes installés à Forges, nous avons changé de territoire communal. De ce fait, et après avoir négocié âprement avec la mairie, nous avons transigé avec un petit 50 % du tarif initial. Pour ce geste fait par la mairie, je vous demande vos applaudissements.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence.

Monsieur CASTEL, Directeur de la Direction Départementale des Territoires, représentant de Monsieur le Préfet, excusé. Il s'agit pour lui d'une première dans la Nièvre, Monsieur le Directeur, vous exercez la tutelle de la Fédération. A ce titre, vous êtes ici chez vous.

Il est accompagné de Madame THIRY, Responsable du service Chasse,

Monsieur Eric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur Daniel KERMORGANT, directeur départemental de l'ONF, représentant sa directrice Régionale, Madame BOSSY, excusée,

Monsieur LAPLACETTE, Directeur Régional de Bourgogne Franche Comté de l'ONCFS, il est accompagné de François POHU, chef du service départemental,

Monsieur François de TOYTOT, secrétaire du syndicat des forestiers privés, représentant Monsieur de BOURGOING, président des Forestiers privés,

Le lieutenant COUSSY, du GPT de gendarmerie de la Nièvre, représentant le Colonel JAVON, excusé,

Monsieur BONNOT, représentant Bernard PELLE, président de la Fédération de Pêche de la Nièvre, accompagné de Messieurs Nicolas CARBO et Régis BRISSON,

Monsieur Christophe WARNANT, Adjoint au Conseil Municipal de Nevers, représentant la Mairie de Nevers,

Monsieur Jean de GESNAIS, président du Groupement des propriétaires et exploitants d'étangs,

Monsieur Dominique THIBAUT, Président de CREDIT AGRICOLE de la Nièvre,

Messieurs les Présidents des associations et GIC petit et grand gibier

Messieurs les louvetiers,

Les honorables membres de la corporation des éleveurs,

Messieurs les experts,

Madame et Messieurs les Administrateurs de la Fédération, anciens ou actuels, et parmi eux, les intervenants, Marie Noëlle JOLY, Rémy GONTHIER, Gilles CLERC, Claude RENAUD et Jean Paul HERAULT,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération et les bénévoles qui travaillent avec nous toute l'année,

Enfin, et comme à l'ordinaire, je les ai gardés volontairement pour la fin, permettez moi de saluer tout particulièrement les Présidents des Fédérations de chasse voisines.

Monsieur Guy SOLAHAT, Président de l'Allier,

Monsieur François Hugues de CHAMPS, Président du Cher,

Et Monsieur Jacques PELUS, Président de la Saône et Loire et de la Fédération des Chasseurs de Bourgogne.

Etaient excusés :

Monsieur le Préfet,

Madame CARILLON COUVREUR, Messieurs PAUL et GORCE, députés de la Nièvre,

Monsieur Patrice JOLY, Président du PNRM,

Monsieur Jean Pierre CONDAMINE, vice-Président de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur l'Inspecteur Académique,

Le lieutenant colonel SAMMUT, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur Pascal SECULA, Président de la Côte d'Or,

Monsieur Olivier LECAS, Président de l'Yonne.

Du haut de cette tribune, bien évidemment, je reconnais quelques visages familiers. J'ai l'habitude de les voir à la Fédération ou dans les réunions de secteur. Mais, il y a aussi des visages qui manquent. Je voudrais évoquer Jean LAUTIER qui était un vrai fidèle de cette maison, comme il l'était de la Fédération de Pêche. Il a été un membre de toute confiance lorsque nous étions en Comité Départemental de Gestion de la Faune Sauvage.

Un autre manquant, il s'agit de Jean Pierre FOLTIER, un piégeur bien connu qui était presque au quotidien à la Fédération.

En pensant à tous ceux qui nous manquent aujourd'hui, ici comme dans nos équipes de chasse, je demande un petit moment de recueillement. (*Minute de silence*)

Ordre du jour

Avant d'examiner le détail de l'ordre du jour, je rappelle que nous avons prévu cette année un vote à bulletin secret. Notre règlement intérieur prévoit le recours à ce mode de scrutin pour les élections du conseil d'administration et les sujets d'importance qui engagent durablement votre Fédération. La gestion du sanglier et son financement nous ont paru relever de cette catégorie. Il nous est aussi paru opportun d'organiser ce vote en séance et après l'exposé des enjeux. Pour permettre un vote sans précipitation, nous avons volontairement raccourci l'ordre du jour de cette assemblée et les temps d'interventions.

Pour ceux qui participent pour la première fois à notre assemblée générale, le schéma qui vous est présenté permet de mieux comprendre l'enchaînement des exposés qui s'intéressent à trois périodes cynégétiques distinctes.

Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document mis à votre disposition à l'entrée présente le tableau de l'exercice comptable passé, celui en cours et le budget 2011-2012.

Premier temps de notre ordre du jour, le rapport des comptes de l'exercice 2009-2010. Suivront le rapport d'activité, les vœux des associations, une nouveauté en forme de clin d'œil : « la chasse aux idées reçues ».

Nous prendrons le temps de faire le point de situation de la gestion technique. Suivront le budget 2011-2012 et le temps fort consacré à la partie dégâts. Nous y aborderons la nécessaire évolution du schéma départemental de gestion cynégétique en direction du plan de gestion. Après le rapport moral, le vote des résolutions viendra coiffer toutes ces interventions. Après les questions diverses, nous céderons la parole à nos invités de la tribune pour clore par l'intervention de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires. Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je propose de désigner à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'Administration, Messieurs Claude RENAUD et Georges de MIRANDA.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2010

Le journal de la Fédération a rapporté les passages les plus significatifs du procès verbal de la dernière Assemblée Générale ordinaire. En complément, la version complète était disponible à la Fédération et surtout sur le site Internet et elle a été spécialement affichée à l'entrée de cette salle.

Quelqu'un a-t-il des corrections à y apporter ?

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2009/2010

Par Marie Noëlle JOLY

Globalement, la réalisation budgétaire des deux sections comptables de la Fédération, « Générale » et « Dégâts », a été très perturbée. L'installation dans les nouveaux locaux avec son lot de surprises ainsi que le départ négocié d'un collaborateur ont pesé sur le compte général.

Les volumes financiers traités par votre Fédération dépassent les 2 millions d'euros avec une répartition de 45% pour le service dégâts et 55% pour le service général.

Lors de la présentation du budget 2011/2012 tout à l'heure, vous noterez l'inversion de cette proportion, le budget dégâts prenant le pas sur le budget général.

Les réalisations pour 2009/2010 représentent respectivement un écart de +24 % pour le compte dégâts et -11 % pour le compte général par rapport au budget prévu.

Les deux comptes étant juridiquement séparés, je vous présente maintenant le détail de chaque service.

SERVICE GENERAL

Un écart de + 13 % en recette par rapport au budget est à noter, ce qui représente environ 130 000 €. En parallèle, un poste de dépense marque lui aussi un écart de + 22 % représentant environ 215 000 €. L'ensemble génère un déficit de 85 233 €.

Les produits

Les recettes budgétaires standards de la Fédération sont satisfaisantes malgré l'érosion ou les reports de subventions et une légère baisse des contrats multi services. Les 130 000 € d'écart positif par rapport au budget proviennent de la plus value réalisée à l'occasion de la vente de l'ancien siège social de la rue de l'Ile Saint Charles.

Les charges

Le surcoût de 215 000 € pour l'ensemble des charges vise trois postes de dépenses. La moitié environ, qui apparaît en charge exceptionnelle, est due à la sortie négociée d'un collaborateur de la Fédération. Son montant est issu des règles conventionnelles et jurisprudentielles. L'autre moitié se partage entre une masse salariale éloignée de la prévision budgétaire en

raison du recours aux heures supplémentaires qui ont accompagné notre installation dans la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage et les achats générés par cette installation dans les nouveaux locaux, en particulier les extérieurs. L'exercice comptable en cours nous ramènera dans la norme budgétaire.

SERVICE DEGATS

La réalisation budgétaire du compte dégâts de la Fédération a été encore plus perturbée que celle concernant le service général. Un écart de + 16 % en recette représentant 129 133 € par rapport au budget est à noter. En parallèle, un poste de dépense marquant lui aussi un écart de + 25 % représentant 187 169 € est à déplorer. Le budget 2009-2010 s'était donné un objectif : après la perte de l'exercice précédent, à savoir une reconstitution de réserve avec un résultat positif de 51 892 €. Elle n'est pas obtenue, bien au contraire puisqu'un déficit de 6 144 € a vu le jour.

Les produits

Ils sont conformes à nos attentes avec un réalisé supérieur au budget, notamment sur les autres produits, les cotisations hectares, le timbre grand gibier et les bracelets. On notera aussi une réduction du retour, en direction de la Nièvre, du timbre national grand gibier.

Rappelons que chaque timbre « grand gibier » distribué en France se retrouve collecté au niveau national, puis cette enveloppe est redistribuée entre les fédérations par l'intermédiaire d'une nouvelle clé de répartition dont un des facteurs est inversement proportionnel au coût unitaire du sanglier prélevé. Nous savons que le sanglier nivernais est particulièrement cher en comparaison des autres départements. La sanction pour nous est immédiate et nous perdons 4 619 € par simple application de la nouvelle règle.

Les charges

Après l'année catastrophique 2008-2009, le budget suivant avait pris quelques précautions en fixant une enveloppe d'indemnisations de 450 000 €. La prévision est dépassée puisque le montant des indemnisations atteint exactement 498 000 € du fait des dégâts sur prairies qui ont doublé en une seule année en dépassant les 220 000 €. Concernant les charges du service dégâts, l'enveloppe budgétaire consacrée aux indemnisations, au matériel de prévention et aux expertises n'y résiste pas. Les indemnisations progressent de 10 %. Il en est de même pour le poste prévention clôtures qui explose avec un écart de + 243 % par rapport aux prévisions, tout comme les amortissements. On obtient en revanche une bonne maîtrise des frais de personnel et de fonctionnement.

Pour conclure sur les résultats 2009-2010, ne perdons pas de vue que les deux comptes de gestion de la Fédération sont juridiquement séparés. Ces deux comptes doivent donc trouver leur équilibre et les ressources sont allouées en conséquence. Sur l'année comptable 2009-2010, le compte de gestion générale se trouve déficitaire pour des raisons parfaitement identifiées, tout comme le compte dégâts. Cette situation se retrouve dans une grande majorité des Fédérations de France. Le volume des réserves absorbera cette perte sans problème. En revanche, les réserves de dégâts que nous pensions renforcer vont rester à un niveau trop faible après l'amputation de 2008-2009. Le budget en cours ne fera qu'amplifier le problème puisque les cours des denrées agricoles ont doublé pour certaines et pris 50 % d'augmentation pour d'autres. Concernant la situation patrimoniale, on constate que les réserves du service général offre un matelas financier suffisant pour les investissements futurs de votre Fédération. En revanche, le bas de laine du service dégâts s'est vidé. Ses réserves sont mises à mal à la fin de l'exercice en cours. C'est la préoccupation majeure du budget 2011-2012.

Intervention de la salle qui souhaite d'une part des explications sur le montant de l'indemnité de départ de Monsieur BOURAND et d'autre part connaître les raisons qui ont motivé cette dépense.

Madame Marie Noëlle JOLY indique que le départ a été négocié entre Monsieur BOURAND et la Fédération des Chasseurs. Elle confirme par ailleurs que les règles jurisprudentielles et légales de la convention collective ont bien évidemment été respectées.

De plus, les raisons motivant cette séparation étaient partagées d'une part par Monsieur BOURAND et d'autre part par la Fédération des chasseurs et la décision a été prise d'un commun accord.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par Christian PERRIN-BONDOUX

Je vais vous donner lecture de mon rapport sur les comptes qui vous ont été présentés en vous précisant toutefois, suite aux interventions qui viennent d'avoir lieu, que je n'ai pas en tant que commissaire aux comptes à juger de l'opportunité ou non d'une dépense et que mon rapport porte sur l'exactitude de la traduction comptable des opérations faites par votre Fédération.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 3 Mai 2008, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin sur le contrôle des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, la justification des appréciations et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Concernant la justification de mes appréciations, en application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce, je porte à votre connaissance les éléments suivants. Je me suis assuré de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes, j'ai vérifié la bonne justification des options comptables retenues au niveau de la comptabilisation des investissements réalisés au cours de l'exercice.

Par ailleurs, je me suis assuré de la concordance du montant des disponibilités de la Fédération avec les documents émanant des établissements financiers.

Concernant les vérifications et informations spécifiques, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues à la loi, et je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous fais mon rapport sur les conventions réglementaires. Il m'appartient de vous communiquer sur la base des informations qui m'ont été données les caractéristiques et modalités nécessaires des

conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article L612.6 du code du commerce d'apprécier et de procéder à l'approbation de ces conventions. Pour cette année deux conventions sont concernées : il s'agit en premier d'une convention conclue avec un administrateur Monsieur Jean Paul HERAULT concernant le versement d'une subvention contrat multi services pour une culture à gibier pour un montant de 480 €. La seconde convention concerne un autre administrateur, Monsieur Jean Luc DUROCHER pour également une culture à gibier pour 916 €.

RAPPORT MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Par Claude RENAUD

Présentation du rapport d'activité générale de l'année qui vient de s'écouler :

Guichet unique

Le guichet unique fonctionne très bien depuis plusieurs années. La régie d'Etat ne pose aucun problème de gestion à la Fédération. Nous avons un régisseur, Madame Pierrette BLANDIN qui est aidée ponctuellement par deux personnes en contrat à durée déterminée.

L'objectif de délivrance du permis sous 48 heures est tenu mais nous avons encore trop de demandes de « dernière minute ».

Le nombre de validations départementales est stable. C'est important, car comme vous le savez, sur le prix du permis départemental une part alimente la trésorerie du budget général. Nous notons une diminution des validations nationales (- 9 %), mais à 394,95 € le prix du permis national, on comprend que cette demande soit à la baisse...

Les validations temporaires sont quant à elles en forte augmentation (+ 11 %), ce qui démontre que la Nièvre est une terre d'accueil pour les chasseurs que ce soit pour le grand ou pour le petit gibier.

Une augmentation également de la proportion des chasseurs Grand Gibier ainsi que des permis pris par Internet (907).

Evolution du nombre des permis

Pour la campagne 2010 /2011, nous retrouvons 9396 adhérents à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, dont 8541 avec une validation annuelle et 8869 avec un timbre grand gibier.

Catalogue des formations 2011

Le catalogue 2011 propose 17 formations représentant un volume homme de 1050 jours de formations.

Pour mémoire, les formations obligatoires sont dispensées gratuitement, ce qui n'est pas le cas dans toutes les Fédérations.

Formation permis de chasser

Pour l'année 2010, on constate une légère diminution du nombre des demandes de formations. A noter que la formation théorique était jusqu'en 2010 dispensée sur deux journées ; est ce une raison de cette diminution ou est-ce parce que les jeunes s'intéressent moins à la chasse ?

Nous nous sommes promis cette année de rechercher les causes de cette baisse en enquêtant sur ce sujet.

Pour autant, on retrouve un excellent taux de réussite puisque 98 % des candidats satisfont aux examens « du premier coup ». Ce n'est pas un hasard, ce taux de réussite étant lié à la qualité de la formation qui est dispensée par les bénévoles et par le personnel de la Fédération que je remercie pour leur travail.

Communication et opérations de mailing

Notre site Internet est de plus en plus consulté. A ce jour, 1500 chasseurs nous ont fourni une adresse mail, ce qui nous permet de faire passer en urgence certaines informations (suspension de la chasse au gibier d'eau pour intempéries, PMA bécasse, ...).

Si vous ne recevez pas ces informations et que vous disposez d'une connexion Internet, vous pouvez communiquer votre adresse au secrétariat de la Fédération.

Régulation des nuisibles

En 2007, l'arrêté annuel préfectoral pour la saison de chasse 2007-2008 avait été annulé suite à une demande de l'ASPAS (Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux Sauvages).

Il s'agit d'une association connue, subventionnée par l'état, qui attaque les arrêtés préfectoraux et qui demande des indemnités à l'état.

Cette année, l'arrêté préfectoral est à nouveau attaqué, cette fois ci sur la forme. Nous restons à ce jour en attente de la décision du tribunal.

Pour finir, et concernant le nouvel arrêté qui va être mis en place à partir du 1^{er} juillet 2011, une enquête de nuisibilité à l'échelon départemental a été lancée (avec une réponse à fournir avant le 22 avril 2011). Cette enquête vise à étayer le rapport permettant au préfet de statuer sur le classement de certaines espèces en nuisibles.

Politique petit gibier et piégeage

Sur ce dossier, la Fédération continue à privilégier le piégeage car il n'y a pas de politique petit gibier sans piégeage efficace.

Nous reprenons successivement la mise en place d'un réseau de délégués de piégeage que nous allons chercher à responsabiliser de plus en plus. A ce jour, tous les cantons sont fournis par au moins un délégué. Il y a cependant 7 postes de délégués suppléants vacants.

Nous avons actuellement environ 350 piégeurs actifs pour 1600 piégeurs agréés.

Gestion des dégâts de gibier

Au niveau de l'activité de la Fédération, c'est un dossier important pour le personnel. C'est en effet le secrétariat qui reçoit les demandes de dossiers, qui doit les instruire, missionner les experts etc....

Au titre de la campagne 2009-2010, 1300 dossiers ont ainsi été traités et le temps consacré par le personnel de la FDC de 13,58 % soit 1,6 ETP (effectif temps plein).

Pour estimer ces dégâts, nous avons 8 estimateurs avec des secteurs d'intervention, 3 bénévoles formés mais qui sont encore en « apprentissage », 5 salariés formés et 1 administrateur formé qui travaille sur des contre-expertises.

Lutte contre le braconnage

La Fédération se doit de veiller à ce que les règlements et les lois qui sont mis en place soient respectés.

A ce titre, 4 agents de développement de la FDC assurent sur le terrain un relationnel avec les chasseurs et participent à la surveillance des territoires adhérents.

La garderie est également effectuée par des gardes de l'ONCFS mais en effectif insuffisant.

Il en ressort la nécessité d'une meilleure structuration des gardes particuliers ainsi qu'une plus grande rapidité et plus de sévérité dans les réquisitions du parquet.

VŒUX DES ASSOCIATIONS DE CHASSE SPECIALISEES

ADBN

Tout d'abord, merci pour le bon accueil que vous avez réservé au PMA bécasse exceptionnel mis en place d'urgence cette saison 2010/2011. C'est là qu'Internet nous est très utile...

Le nombre de courriers, mails et appels téléphoniques reçus nous confirment la bonne décision prise en accord avec notre Fédération, l'ONCFS et la DDT.

Les bécassiers tiennent à remercier les « patrons de chasse » qui ont « joué le jeu » en nous proposant la location de leur territoire.

Ils savent maintenant que nos chiens d'arrêts ne perturbent pas la chasse au grand gibier...

Je profite de cette honorable tribune pour lancer encore un appel pour trouver d'autres chasses... Alors... A votre bon cœur !!!

Pour conclure, nous prenons le risque de vous annoncer que la saison prochaine « sauf cata », il devrait y avoir, enfin, un PMA national tant attendu, avec un carnet de prélèvement unique.

ADEVST

Pour beaucoup la saison de chasse vient de se terminer mais pour nous, déterreurs, elle vient de débiter.

En premier, les nichés de renards qui commencent à partir du 1^{er} Avril et perdurent jusque début juin. En prenant les renardeaux, nous aidons à réduire les dégâts qu'ils occasionnent sur le petit gibier ainsi que sur les volailles.

Dans un deuxième temps, nous pouvons déterrer le blaireau et ce à partir du 15 mai, jour d'ouverture. C'est un gibier dont seul le déterrage peut réduire les effectifs qui sont en pleine augmentation sur l'ensemble du département. Sur certains territoires il est un vrai fléau soit pour des raisons naturelles (rochers, talus profonds, cavités) mais aussi à cause du nombre réduit d'équipages qui ne peuvent pas répondre à toutes les demandes. Pour la première fois une journée de déterrage a été organisée par l'association en partenariat avec la FDC 58. Cette journée rassemblant trois équipages avait pour but de faire découvrir notre mode de chasse mais aussi de mieux nous connaître entre déterreurs. Cette journée, je l'espère, sera reconduite. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Nous manquons vraiment de jeunes et de moins jeunes pour exercer le déterrage qui peut-être si passionnant mais aussi très physique.

En espérant vous rencontrer que vous soyez chasseur ou non chasseur autour d'un terrier pour passer un agréable moment.

ANGPA

L'assemblée générale de l'ANGPA se déroulera le samedi 23 avril 2011, à la maison de la nature et de la faune sauvage à Forges (58) à 9 heures.

Par ailleurs, le 7 mai 2011 aura lieu au siège de la FDC 58 une formation sur la régulation du renard. Elle s'adresse aux gardes chasses et aux chasseurs pratiquant l'affût du renard à la carabine. Si vous êtes intéressés, prière de contacter Mr Claude BUREAU au 03 86 26 34 60.

FACCC

Suite à une entente au préalable entre les détenteurs de droit de chasse de territoires voisins, nous demandons la possibilité de mutualiser les bagues de sanglier en cas de prise d'un animal chassé par des chiens courants et ce dans l'éthique de la chasse aux chiens courants et le respect du gibier.

Lors des battues de dispersion nous souhaiterions une participation active de meutes de chiens courants.

FMACA

Les Flèches du Morvan

Merci aux chasseurs à l'arme à feu de nous avoir accueillis sur leurs territoires.

Nous souhaitons que plus de passionnés de chasse et de faune sauvage s'inscrivent aux journées de formation de chasse à l'arc organisées par la FDC 58 à Forges.

Nous entamons notre 2ème année d'exercice avec de nouveaux projets d'initiation et pratique au tir à l'arc à l'affût et à l'approche notamment dans le parc à cervidés de Saint Hilaire en Morvan.

ADCPG

Constatant que la mise en œuvre de nouveaux G.I.C., selon la formule actuelle, a du mal à progresser dans notre département, mais aussi très satisfaite des résultats obtenus par ceux mis en place depuis cinq ans, l'A.D.C.P.G. 58 souhaite pouvoir faire bénéficier des expériences menées à tous les chasseurs de Petit Gibier et demande que soient envisagées, au niveau fédéral, des aides techniques et financières pour des territoires de chasse plus réduits en superficie mais s'engageant dans une gestion de type G.I.C.

Pour conserver nos chasseurs, le petit gibier doit vivre. Notre fédération se doit d'y apporter son soutien.

Intervention de Monsieur Guy MALTAVERNE, Président de l'ADCPG, sur la Garenne artificielle de Forges :

La Garenne de Forges est maintenant construite et fonctionnelle. Ce que nous allons vous donner comme indications est un condensé de ce qui a été réalisé pendant 2 ans par une collaboration entre la FDC et l'ADCPG. C'est une collaboration exemplaire, je tiens à le dire, car il y avait du travail. Il y a donc aujourd'hui 4 garennes et 1 aire de service qui nous permettra de stocker les lapins que nous aurons en reprise pour les remettre chez les membres de notre association ou dans les GIC. Dès lors que les lapins seront vaccinés et qu'ils auront retrouvé un peu de tranquillité car comme vous le savez, quand on les relâche le soir même de la reprise, ils sont stressés et ça ne se passe pas bien pour eux.

Le fonctionnement est le suivant : l'Association assure les reprises d'un surplus de lapins chez certains d'entre vous. Les lapins sont amenés dans la Garenne et sont relâchés après identification et vaccination.

Pour permettre ces reprises, un arrêté permanent a été édité par la DDT, ce qui évite de faire un arrêté nominatif. Les dégâts sont signalés à la Fédération et à la DDT, et c'est notre Association qui a ce moment-là se rend sur place constater la réalité des choses. Tout cela se passe bien entendu sous la surveillance de l'ONCFS avec un protocole et une convention dûment établis.

Je remercie beaucoup la FDC pour ce qu'elle nous a apporté comme aide sur ce projet et je pense que vous avez un exemple de ce qui peut se faire véritablement quand tout le monde marche dans le même sens.

Intervention de Monsieur Etienne Berger :

Je souhaite m'adresser particulièrement au monde agricole car je ne voudrais pas que l'opération de la Garenne de Forges puisse laisser supposer que nous allons organiser l'invasion de la Nièvre par le lapin. Monsieur MALTAVERNE vous a bien résumé la situation. Nous avons quelques endroits où les lapins posent un peu de soucis, parfois dans des lieux qui ne sont pas des lieux de chasse. On les récupère et nous les stockons pour éviter de les lâcher dans la nature sans préparation de terrain. N'oublions pas qu'en matière de chasse, le lapin a longtemps été le premier des gibiers. Si on veut une chasse populaire et facilement accessible, il est évident que le lapin est un excellent vecteur. En définitive, nous

souhaitons seulement permettre à nos équipes de chasse de réaliser quelques tableaux de chasse mais rassurez vous, nous n'allons pas pour but la dévastation de la Nièvre par le lapin.

LA CHASSE AUX IDEES RECUES

Par Rémi GONTHIER

Possibilité de chasse du sanglier au mois de mars (Terres de Bourgogne) :

Non, il n'y pas de possibilité de chasser le sanglier au mois de mars. Par contre, cet animal étant classé nuisible, il y a une possibilité de le détruire. Il faut bien saisir la nuance entre chasser et détruire. La chasse est effectuée selon une réglementation notamment avec les attributions, les bracelets et elle vise directement le chasseur. La destruction, donc le droit de destruction, appartient lui au propriétaire ou au fermier qui peut le déléguer. La possibilité de le détruire ne peut être établie qu'après avis du CDCFS. Nous nous y sommes opposés cette année car la destruction n'appartenant plus seulement aux chasseurs, nous ne pouvons envisager de laisser annihiler par d'autres leurs efforts de gestion.

Au final, pas de tir du sanglier dans la Nièvre au mois de mars.

Interdiction de tirer dans la traque à partir de la saison prochaine :

En tant que responsable des formations, je plaide un petit peu coupable, car lors de nos formations sécurité qui sont compliquées car elles attirent énormément de monde, nous recommandons aux responsables de chasse d'éviter au maximum le tir dans la traque et ce pour des raisons de sécurité. Mais il n'y a pas d'obligation de ne pas tirer dans la traque. Nous avons cette année effectué une formation où nous avons vu comment, dans certains cas, on ne pouvait effectivement pas faire autrement ...

Obligation d'avoir suivi la formation « organisateur de battue » ou « brevet grand gibier » pour pouvoir organiser une chasse ou faire une demande de PDC :

La réponse est clairement non et je vous confirme qu'il ne faut pas avoir suivi les formations « organisateur de battue » ou « brevet grand gibier » pour pouvoir soit organiser une chasse soit effectuer une demande de PDC.

Obligation de repasser son permis si on ne l'a pas fait valider plusieurs années de suite :

C'est assez courant dans la Nièvre, mais vous n'avez pas à repasser le permis même si vous ne l'avez pas fait valider pendant plusieurs années.

Les sangliers paient le coût de la MNFS :

On vous a expliqué tout à l'heure que les comptes sont totalement différents et la réponse est là aussi clairement non car ce sont des budgets différents.

L'augmentation de la taxe hectare sert à payer les dégâts de cerfs en Bertranges :

C'est généralement ce qu'on entend lorsqu'on est dans des zones où il n'y a pas de cerfs. Mais là encore la réponse est non. Les revenus des bracelets grands cervidés équilibrent les dépenses, c'est-à-dire que les grands cervidés s'auto financent.

Avec la réorganisation de la Fédération, les agents passent leur temps au bureau :

La réponse est non. Les agents ont une journée par semaine à passer à l'accueil de la FDC, et ce, à tour de rôle. Vous avez pu prendre connaissance dans le chasseur nivernais des journées affectées à chacun. Cela semble indispensable pour participer au travail de la maison. Les autres jours, ils peuvent être sur le terrain soit dans le même cadre qu'auparavant, soit dans le cadre des travaux qui leurs sont affectés notamment dans la commission formation, la

commission grand gibier. Donc là encore, les agents ne passent pas leur temps au bureau à la FDC.

Voilà, c'était une petite récréation. Il fallait que ces choses là soient dites car faire la chasse aux rumeurs c'est quelque fois très difficile. Alors essayez de répercuter ces informations dans vos équipes de chasse.

RAPPORT TECHNIQUE GRAND GIBIER

Par Florent ORTU

La nouvelle organisation de la FDC 58 depuis le 1er janvier 2011 amène plus de participation directe des agents de développement de la FDC sur les dossiers techniques, en complément des trois techniciens.

Ce choix a été fait afin de gagner en productivité sur les dossiers techniques et améliorer par exemple la qualité du dossier grand gibier, structurer le réseau de piégeurs, développer Agrifaune, accélérer la création des GIC Petit gibier, sans oublier d'accompagner les GIC existants.

Car c'est toujours sur ce modèle que la politique Petit Gibier s'inscrira pour le moment, en privilégiant toutes les bonnes volontés en matière d'aménagement et de régulation des nuisibles et en subventionnant les oiseaux de repeuplement à travers les GIC.

Les résultats obtenus sur les GIC sont globalement satisfaisants. Deux exemples particulièrement encourageants, le premier sur le GIC Entre Loire et Puisaye où les résultats de comptage au phare parlent d'eux –mêmes : un IK lièvre à 3.56 et un IK renard à 0.16. Les tendances d'évolution sont inversées laissant présager à terme de belles journées de chasse.

L'autre exemple tout aussi intéressant est celui du GIC Bourgogne Nivernaise, sur les communes de Pougny et Alligny-Cosne où en période de réintroduction de perdrix grises, après de très bons échantillonnages de compagnies à l'été dernier, les comptages de battue à blanc nous donnent des résultats très prometteurs, puisque nous sommes repassés au dessus de la barre des 10 couples aux 100 hectares, un seuil qui là aussi laisse présager à terme de belles journées de chasse. Mais tous ces résultats sont liés à un travail ardu et quotidien sur le terrain, qu'il ne faudra surtout pas relâcher.

En ce qui concerne les dates de chasse au petit gibier pour la saison prochaine, nous vous proposons de reconduire celles de la campagne écoulée, à savoir :

- Lièvre : 25/09/2011 au 30/11/2011
- Perdrix : 25/09/2011 au 31/12/2011
- Faisan : 25/09/2011 au 31/01/2012

Les prochaines AG des GIC décideront des mesures de gestion et des dates de chasse sur les communes de leur territoire.

Enfin, pour clôturer l'aspect petit gibier, il nous faut revenir sur la bécasse des bois, qui à cause d'une très mauvaise reproduction l'été dernier en Russie et donc d'un âge-ratio particulièrement déficient, a vu en Nièvre l'instauration d'un PMA de 5 oiseaux par chasseur entre le 1er janvier et le 20 février. Cette mesure, issue d'une étroite collaboration entre les services de la FDC, l'ONCFS, DDT et de l'association des bécassiers, avait pour but de responsabiliser les bécassiers sur la nécessité à ne pas abuser sur les prélèvements. Il est probable qu'un PMA national, avec système de marquage, sera instauré pour la saison prochaine. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté ministériel instaurant ce PMA. Nous vous tiendrons informer dans les prochaines semaines de l'état d'avancement de ce dossier.

Concernant le chevreuil, après avoir vécu des années difficiles suite à la sécheresse de 2003 et des cas de mortalité anormale en 2005 et 2006, nous venons de passer une belle saison en matière de chevreuils comme d'ailleurs les trois dernières. La barre des 7000 attributions a été à nouveau repassée, le taux de réalisation en fin de saison est repassé au dessus des 90%, ce qui est excellent. Les attributions, pour les CTL qui ont déjà statué sur le chevreuil, seront stables voir à la hausse.

Plus inquiétant, la règle des trois tiers n'est toujours pas respectée : les brocards paient toujours un lourd tribut à la non-volonté de prélèvement de chevillards : 43% de brocards pour 26% de chevillards. N'oubliez pas que les chevrettes ne sont réceptives que pendant 24 heures sur une année... ne soyez pas surpris dans certains cas de voir des chevrettes non suitées et ne cherchez pas d'autres explications à celle que je viens de vous citer.

Concernant le CTL 8 et les communes de Sermoise, Challuy et Gimouille, nous avons sollicité l'administration afin que le chevreuil puisse être tiré à plomb sur la seule zone urbanisée de la Nièvre. Nous vous rappelons que la suite à l'accident de l'aérodrome de Cosne, nous avons sollicité pour des raisons sécuritaires la possibilité de tir à plomb du chevreuil. Cette autorisation nous avait été accordée sous condition de réalisation d'une enquête en fin de saison, dont voici les résultats :

- 37 % des équipes de chasse ont prélevé un ou des chevreuils à plomb
- 25 chevreuils prélevés à plomb
- 60 % des équipes trouvent la possibilité utile
- 12.5 % des équipes ont chassé sur des territoires non chassés habituellement
- aucune équipe de chasse n'a rencontré de souci avec les habitants

⇒ 68 % des équipes de chasse souhaitent la reconduction de cette mesure pour les prochaines saisons sur le CTL 8 et les communes de Gimouille, Challuy et Sermoise sur Loire

En ce qui concerne les grands cervidés, le graphique sous vos yeux démontre que la mise en place du plan de chasse qualitatif en 2002 s'est accompagnée d'une augmentation successive des attributions, pour atteindre 710 animaux cet hiver. A noter un taux de réalisation départemental qui est remonté à près de 80%, ce qui est très bon. Il faut aujourd'hui faire très attention à la répartition spatiale des populations sur le département car il est hors de question (d'un point de vue forestier privé et chasseurs) de coloniser l'ensemble du département. M. HERAULT vous présentera tout à l'heure une mesure budgétaire sur les bracelets de cerf hors zone de gestion pour faciliter la prise des bracelets dans ces zones où l'espèce cerf n'est pas souhaitée.

Sur la zone de Moulins Engilbert, la politique en cours sera reconduite avec à gérer une nouvelle répartition spatiale des animaux et une problématique agricole autour de la forêt de Dély.

Sur la zone Bertranges, une augmentation des attributions de biches devra avoir pour objectif de diminuer les populations, qui génèrent à cause d'une pression de chasse importante et d'une disponibilité alimentaire insuffisante cet hiver des dégâts conséquents sur les cultures du pourtour Bertranges. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail a été créé pour gérer à moyen terme la problématique de la Bertranges, de ses populations, de ses clôtures et de ses aménagements.

Concernant le sanglier, la saison 2010/2011 a vu près de 4500 sangliers être prélevés. Ce chiffre, en hausse de près de 1000 unités par rapport à la saison dernière, est le produit d'une forte glandée à l'automne 2009 et à des populations restées importantes à la fermeture de la saison 2009/2010.

Mais c'est aussi le fruit d'une situation nivernaise assez difficile en matière de sangliers avec ses voisins, car vous pouvez le constater, 4 départements qui nous jouxtent dépassent les 10 000 prélèvements. La Nièvre gère ses sangliers mais aussi les surabondances ponctuelles de ses voisins. Mais la Nièvre ne doit pas être envieuse de tels tableaux, preuve en sont les problèmes liés à la pratique de la chasse aux chiens courants, à l'indemnisation des dégâts que

nous connaissons et au relationnel difficile sur le terrain entre chasseurs et agriculteurs, et tout ceci avec un tableau 2 à 3 fois moindre en volume de sangliers. La Nièvre est culturellement beaucoup plus proche en matière de chasse aux sangliers que ses voisins de l'Allier et de la Saône et Loire.

Qui dit sanglier dit malheureusement dégâts, et qui dit dégâts dit fluctuation des cours agricoles et qui fluctuation des cours agricoles dit « casse -tête » pour les FDC qui doivent fixer des budgets de 3 à 15 mois avant les dégâts et les récoltes. Certains me diront : « Mais à quand le retour au droit d'affût aux agriculteurs (comme avant 1968) et à la non indemnisation des dégâts de gibier » : je pense que malheureusement ce point vue ne sera pas pour l'instant retenu par Mme la Ministre...

C'est pour cette raison que je ne présenterai que des chiffres de volume de dégâts en quintaux, et non pas en volume financier, dégâts qui sont en augmentation pour tous les types de culture :

Maïs ensilage : 3422 tonnes indemnisées l'hiver dernier, soit une tendance de +58 % sur les 8 dernières années.

Maïs grain : 1103 tonnes indemnisées l'hiver dernier, soit une tendance de +240% sur les 8 dernières années, ce qui représente la plus grande augmentation.

La Nièvre a fait partie des départements pilotes qui ont demandé à Madame la Ministre d'anticiper davantage la date d'ouverture de la chasse en battue dans les maïs, le 15 août étant souvent déjà trop tard, les dégâts étant réalisés. C'est donc très certainement à compter du 1er juin que les sangliers pourront être chassés en battue, sur autorisation. Certains nous répondront qu'ils ont autre chose à faire à cette date, nous leur répondrons qu'ils ont tous les outils pour réduire le volume de dégâts dans les maïs, tant d'un point de vue quintaux qu'indemnisation.

Concernant les céréales à paille, là aussi la tendance des dégâts est à l'augmentation : 1150 tonnes indemnisées, soit + 54% sur 8 ans.

Même topo pour le colza avec 160 tonnes indemnisées, soit +78 %.

Enfin, ce qui concerne les prairies, là nous ne parlerons pas de quintaux mais de surfaces de remise en état : plus de 2700 hectares ont été remises en état au printemps 2010, du jamais vu dans la Nièvre... c'est ce chiffre complètement inattendu qui a fait que l'exercice dégâts 2009/2010 ne s'est pas clôturé avec un excédent d'environ 80 000€, mais avec un déficit de 6 144 €.

Quelle sera cette année la finalité en matière d'hectares remis en état ? Nous ne le saurons que d'ici le mois de juin mais nous savons d'ores et déjà que plus de 350 dossiers ont été ouverts sur prairies, soit 50 de plus que l'année dernière à la même date, ce qui nous laisse craintif quant au montant final des indemnisations de dégâts de gibier de cette année, qui pourrait conduire à un déficit de plus de 230 000 € et porter les réserves à un solde négatif.

Intervention de Monsieur Etienne BERGER :

Je voudrais préciser que le PMA bécasse mis en place cette année l'a été de façon effectivement très ponctuelle dans la Nièvre. Même si d'autres Fédérations nous ont accompagné dans ce mouvement, vous ne le confondrez pas avec ce qu'est une interdiction de chasse vague de froid. Ce sont deux choses différentes. Lorsque les territoires sont gelés de façon prolongée et que les bécasses ne trouvent plus à s'alimenter hormis sur certaines zones où elles se rassemblent, et pour éviter des massacres sur ces zones de rassemblement, il y a un protocole national que nous appliquons par département et ce protocole peut interdire la chasse à la bécasse.

Le prélèvement maximum autorisé que nous avons mis en place est lui d'une autre nature. Il est au regard d'une population qui a souffert au niveau de la reproduction et nous prenons la décision de limiter les prélèvements tout en continuant à chasser. En matière de gestion de la faune ce que nous souhaitons c'est que jamais on nous interdise la chasse en tant que telle.

Une interdiction permanente, c'est une catastrophe. Une limitation des prélèvements cela permet de chasser, d'être avec les copains et tout compte fait cela ne peut qu'améliorer les stocks de gibier.

Intervention de Monsieur VASSAL :

Vous indiquez qu'il y a beaucoup de dégâts de gibier qu'il faut indemniser, c'est bien. Mais je ne comprends pas pourquoi vous indemnisez les cultivateurs qui ne donnent pas de droit de chasse et chez qui on n'a pas le droit de mettre les pieds. Je n'accepte pas cela car ce n'est quand même pas normal, ils ne veulent pas voir de chasseurs et vous les indemnisez.

Intervention de Monsieur Etienne BERGER :

Formulés comme vous le faites on ne peut qu'être d'accord avec vos propos. Effectivement, nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne pouvons pas indemniser un territoire non chassé. Mais en pratique, cela ne se passe pas tout à fait comme ça. Le territoire non chassé peut se situer à un endroit, les dégâts à un autre et sur ces zones et en particulier les prairies, il n'y a pas d'obligation de plan de chasse. Alors c'est extrêmement délicat. Ce que je peux vous dire c'est que dès lors que nous avons connaissance qu'un territoire est non chassé, nous provoquons par une lettre recommandée une action de chasse, (en intervenant éventuellement auprès de l'Administration pour obtenir un plan de chasse en urgence). A défaut, nous n'indemniserons qu'après abattements. Ces abattements vont jusqu'à 80 %. Sachez que nous n'avons pas le droit de ne pas indemniser les dégâts. Au niveau de la trésorerie nationale de la chasse cela va très certainement faire l'objet d'un prochain débat avec les ministères car il est nécessaire de réformer notre réglementation dégâts de gibier. Il faut par exemple que là où les territoires ne sont pas chassés, il y ait une mise en cause financière et que nous puissions nous retourner vers les détenteurs quels qu'ils soient, qu'ils soient privés ou publics.

Intervention de Monsieur Eric BERTRAND :

Sur ce point là, il y a deux aspects.

Il y a les territoires non chassés du fait du propriétaire qui ne souhaite pas que ses territoires le soient. Ces territoires, comme vient de le dire votre Président, on fait tout pour inciter les gens à y chasser.

Ensuite il y a les agriculteurs qui refusent que l'on chasse sur leur territoire. Effectivement, cela me paraît complètement illogique que des collègues puissent demander des indemnités de dégâts de gibier en refusant que l'on chasse sur ces territoires. C'est complètement illogique et il est vrai qu'il y a un certain nombre d'abattements qui sont pratiqués pour les gens qui refusent l'activité de chasse et qui en même temps demandent des indemnités de dégâts de gibier.

BUDGET 2011-2012

Par Jean Paul HERAULT

SERVICE GENERAL

Comme vous l'aurez compris, le budget dégâts 2011-2012 ne va pas ressembler au montage budgétaire des années précédentes. L'effort que nous devons consentir sur le budget dégâts nous amène même à la plus grande tempérance sur le budget général.

Le montage prévoit un strict équilibre recettes/dépenses, la Fédération n'ayant pas nécessité à fabriquer de l'excédent.

Ainsi, et malgré une augmentation de 3 %, je parle bien de tempérance !

En effet, ces 3 % proviennent exclusivement d'une subvention de fonctionnement issue d'une péréquation nationale entre Fédérations.

De quoi s'agit-il ?

Il existe depuis de nombreuses années une péréquation nationale au profit des fédérations à faibles effectifs. La Nièvre a bénéficié pendant de nombreuses années du système qui visait les fédérations de moins de 10 000 chasseurs. Seule contrainte à l'époque, la Fédération devait appeler un timbre départemental cynégétique en haut de la fourchette nationale.

Voilà 6 ans, le seuil est passé de 10 000 à 9 000 permis et les règles du jeu se sont renforcées. En conséquence, la Nièvre est sortie du jeu. Depuis lors la fédération avait maintenu le prix du timbre au même montant pendant toute cette période.

Avec la présentation de l'exercice comptable 2009-2010, nous pouvons à nouveau prétendre à cette subvention nationale, car nous sommes passés sous la barre des 9 000 chasseurs (hors temporaires), mais il nous faut satisfaire au critère du prix du timbre.

Validation du permis de chasser

Actuellement, le prix du timbre adhésion est de 68 €, les frais de guichet unique sont de 5,5 € ce qui nous fait un total de 73,5 €. Or, pour prétendre à cette aide nationale, il faut que notre timbre atteigne un montant de 75 €. Ce qui représente une augmentation de 1,5 € par rapport à ce qui est payé aujourd'hui. Cela correspond en gros d'une part à une baisse des chasseurs de notre effectif de - 0,85 % et une inflation de 1,8 %, ce qui entraînerait un timbre à 75,44 €. On atteint donc parfaitement ce chiffre de 75 €. Voilà pourquoi cette augmentation de 1,5 € va nous permettre de toucher en gros 35 000 € de la Fédération Nationale.

Les recettes budgétaires

Concernant les adhésions, si on compare le budget 2010-2011 et celui de 2011-2012, il apparaît une augmentation de 7,4 %. Mais cette augmentation est bien diminuée puisque les frais de guichet unique vont sur le timbre. On retrouve donc en budget 2010-2011 de 766 425 € et un budget 2011-2012 de 776 882 € soit une augmentation au final de 1,4 %.

Les subventions subissent une forte évolution et ce compte tenu du versement de la Fédération Nationale et nous passons de 48 300 € en 2010-2011 à 81 000 € en 2011-2012.

Pour les contrats multi services, nous notons une baisse de 15 % puisque nous passons de 41 540 € en 2010-2011 à 35 415 € en 2011-2012.

Les dépenses budgétaires

Les dépenses de personnel sont de 466 452 € pour l'année 2010-2011 et à 460 700 € pour l'année 2011-2012 soit une diminution de 1 %.

Pour autant, actuellement, comme vous le savez il existe un abattement «loi FILLON ». Pour cette année son montant est de 24 486 €. Sachant que le mode de calcul de cet abattement a changé, nous retrouvons pour 2011-2012 un montant de 12 322 € soit une diminution de 50 %.

Au final, nous retiendrons une évolution de 1 % sur les dépenses de personnel.

Les commissions spécifiques

La communication évolue de 1 %, la formation de 27 %, le petit gibier/piégeage de 6 %.

L'augmentation de 6 % sur le budget petit gibier servira essentiellement à l'effort porté sur les jachères. Comme vous le savez, depuis la PAC, les jachères obligatoires ont disparu et avec le prix des denrées agricoles aujourd'hui, les jachères disparaissent de plus en plus alors qu'elles étaient un réservoir notamment pour la faune sauvage.

Un total donc pour les commissions de + 4 %.

Cotisations Service Général 2011-2012

La validation annuelle de 68 € (plus les frais de guichet unique de 5,5 € soit un total de 73,5 €) en 2010-2011 sera de 75 € en 2011-2012.

La validation temporaire de 9 jours passe de 34 € à 39 € et celle de 3 jours de 17 € à 22 €.

L'adhésion territoriale fixe reste à 52 € toujours avec le souci de garder la chasse populaire.
 L'adhésion territoriale variable reste 0,10 € ha.
 Le contrat multi services reste à 64 € en droit fixe et 0,25 € de redevance l'hectare.

Service dégâts

L'année 2010-2011 n'est pas terminée puisqu'elle finit au 30 juin et qu'il nous manque donc tous les dossiers de prairies. Le résultat qui apparait de 19 522 € va donc évoluer.

Vous pouvez constater au niveau des recettes un budget prévisionnel pour 2011-2012 d'un montant de 1 390 670 € et des dépenses pour 1 112 605 € ce qui devrait nous permettre de reconstituer des réserves pour un montant de 277 855 €.

Toutefois, ce budget que nous montons doit rester dans votre esprit un budget tout à fait exceptionnel. Il est vrai que cette année, nos chasseurs « subissent » un timbre grand gibier qui passe à 60 € alors qu'on était à 15 €. Il y a des personnes qui vont nous dire qu'elles ne prennent plus leur permis et vont aller chasser dans un autre département. La problématique c'est que cet argent croyez moi, ça ne nous fait pas plaisir d'aller le chercher dans votre poche, mais nous avons obligation de le faire.

Cotisations service dégâts 2011/2012

La bague de chevreuil est maintenue à 24 €.

Au niveau des grands cervidés, les prix des bracelets sont identiques à 2010/2011 sauf pour le CEI qui permet de prélever tout type de grands cervidés (du faon au cerf) qui passe de 110 € à 50 €.

	2010/2011	Evol	2011/2012
CEMA2	280 €	=	280 €
CEMAI	220 €	=	220 €
CEMA1	200 €	=	200 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEFA	140 €	=	140 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEI	110 €	↘	50 €

La bague de sanglier est maintenu à 48 € sauf sur les CTL 18 et 20 ou elle passe de 48 € à 60€

Le timbre grand gibier (validation annuelle) passe de 15 € à 60 €.

Le timbre grand gibier (validation temporaire de 9 jours) passe de 15 € à 30 €.

Le timbre grand gibier (validation temporaire de 3 jours) passe quant à lui de 15 € à 20 €

La taxe à l'hectare sera quant à elle soumise au vote.

Concernant les parcs, le prix des bracelets SA, CE et CHI passera de 4 € à 5 € (parcs étanches).

Le prix du bracelet SA passera de 4 € à 48 € pour les parcs non étanches.

LE SANGLIER : GESTION COLLECTIVE ET RESPONSABILITE

Par Rémi GONTHIER

Cette explication est notamment destinée aux personnes qui n'étaient pas présentes aux réunions de secteur et à celles qui n'ont pas encore voté. Elle va permettre de comprendre les questions qui sont posées lors du vote.

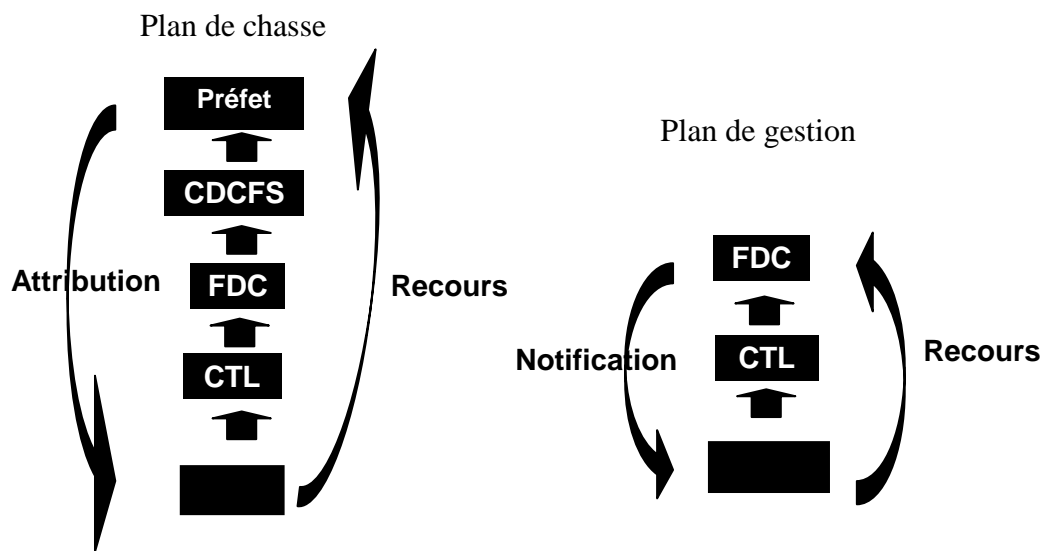
En effet, depuis une dizaine d'années, nous nous trouvons dans une gestion collective du sanglier par l'intermédiaire notamment des CTL. Au regard de l'importance des dégâts, nous avons deux possibilités :

- le maintien de la gestion collective du sanglier par l'intermédiaire d'un plan de gestion,
- la suppression de la gestion collective avec retour au tir libre tout en continuant d'indemniser les dégâts aux cultures.

Il s'agit là de la première question qui vous est posée sur votre bulletin de vote.

Si vous décidez de maintenir la gestion collective du sanglier, le plan de gestion se substituera au plan de chasse.

Ci-dessous, le parcours d'une demande de plan de chasse et de gestion cynégétique.



A gauche, dans le cadre d'une demande de plan de chasse, comme cela se faisait jusqu'à présent et à droite dans le cadre d'un plan de gestion qui est prévu pour remplacer ce plan de chasse.

Concernant les demandes de plan de chasse formulées par les chasseurs, celles-ci arrivent dans un premier temps dans les CTL qui font des propositions d'attributions. Elles parviennent ensuite à la Fédération qui après validation les transmet au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage qui a pour vocation de conseiller Monsieur le Préfet dans ses attributions. Elles sont au final signées par Monsieur le Préfet.

En ce qui concerne le plan de gestion, les attributions ne sont plus de la responsabilité de Monsieur le Préfet. Le chasseur fait sa demande exactement de la même manière que dans le cadre d'un plan de chasse. Le CTL fait ses propositions d'attributions de la même manière mais son autorité se trouve renforcée car les demandes arrivent au final à la Fédération.

Il en ressort une responsabilité accrue des CTL. Ils sont de ce fait la charnière de ce dispositif du plan de gestion. Car comme vous le savez, dans un plan de gestion, on peut mettre à peu près tout ce que l'on veut dans la mesure où cela n'est pas contraire à la loi.

Les évolutions à noter par rapport au plan de chasse :

- Deux territoires contigus pourront mutualiser leurs bracelets sangliers, sans minimum de réalisation (valable pour les 2 types de PGC). Cette mutualisation pourra se faire après envoi d'un courrier recommandé d'information au président de la FDC 58 signé par les deux parties, dès le début de la campagne de chasse ou en cours de saison. Nous avons besoin de ce document notamment pour le transmettre à l'ONCFS.
- Le schéma prévoit que le sanglier est géré sur l'ensemble du département de la Nièvre par un plan de gestion cynégétique approuvé chaque année par arrêté préfectoral.

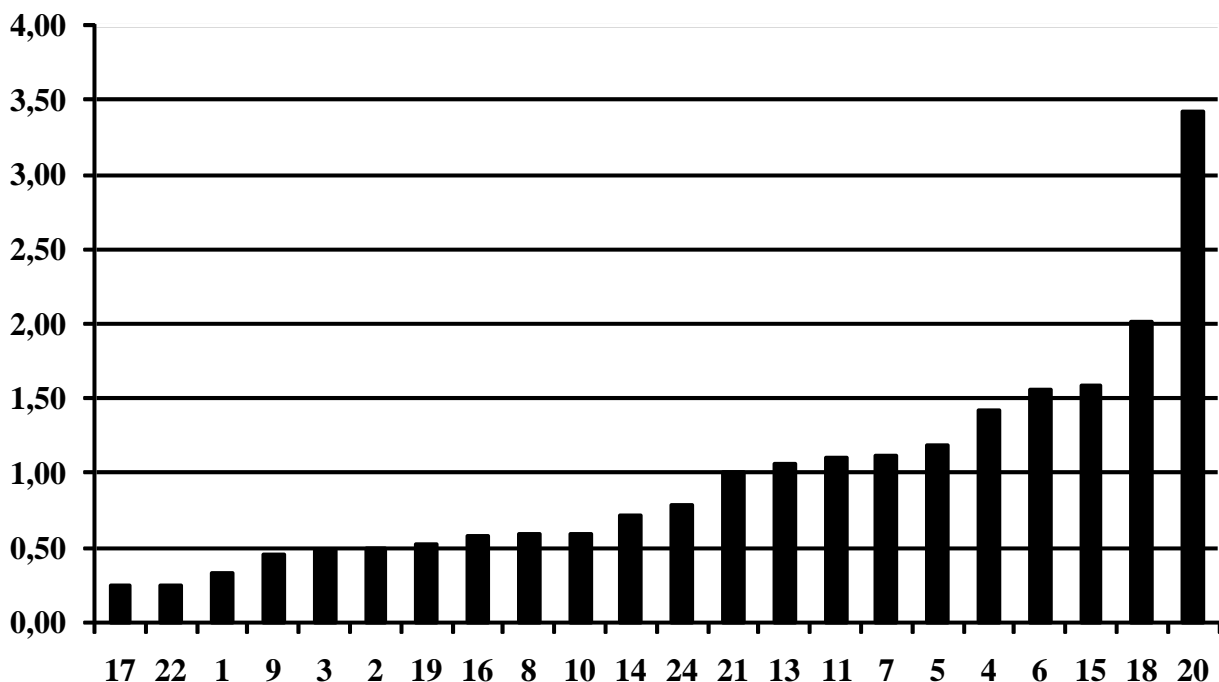
- De plus, une possibilité de contrôle des agents de la FDC sur l'ensemble des territoires nivernais pour s'assurer du respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et donc entre autre du respect de la réglementation liée à l'agrainage et des plans de gestion. En effet, jusqu'à présent les agents ne pouvaient intervenir que dans le cadre d'un contrat de service. Ils ne pouvaient par ailleurs intervenir qu'en liaison directe avec l'ONCFS. Si le plan de gestion est inscrit dans le schéma départemental, ils vont pouvoir intervenir partout. C'est important notamment en ce qui concerne la surveillance des prélèvements mais également de l'agrainage qui quelques fois encore fait l'objet d'abus.

Concernant le financement des dégâts de gibier, on retrouve trois leviers : le timbre grand gibier, le bracelet sanglier ainsi que la cotisation hectare.

A partir de cela, nous pouvons avoir deux principes :

- La solidarité, avec une cotisation hectare identique pour tout le département, sachant que certains secteurs sont beaucoup plus riches en sangliers que d'autres et que d'autres sont beaucoup plus sujets aux dégâts.
- La responsabilité qui, si elle était totale, entraînerait des cotisations hectares directement proportionnelles aux dégâts dans chaque CTL. Ce n'est pas souhaitable pour la chasse nivernaise.

Le schéma suivant montre le coût du sanglier par ha et par CTL. On y retrouve une hétérogénéité phénoménale. Quant on dit que pour solutionner la problématique dégâts il faudrait diminuer les populations, c'est vrai dans certains endroits et bien entendu non dans d'autres car dans certains CTL, on rencontre très peu de sangliers.



Nous arrivons aux deux propositions qui vous sont faites :

Première solution basée sur la solidarité :

Un timbre grand gibier à 60 €

Le bracelet sanglier à 48 €, sauf pour les CTL 18 et 20 (60 €)

Pour tous les territoires cotisations ha à 0,90 € pour le bois ou la friche et 0,30 € pour la plaine

Deuxième solution basée sur la responsabilité :

Définition de groupes suivant les dégâts causés aux cultures en calculant le coût moyen des dégâts sur les trois dernières années, les attributions moyennes sur trois ans, le tout ramené à une même surface (l'hectare)

En définissant quatre classes mathématiques comme suit :

	CTL	Cotisation bois et friche	Cotisation plaine
A	1, 2, 3, 9, 17, 22	0.60 € / ha	0.20 € / ha
B	8, 10, 14, 16, 19, 24	0.80 € / ha	0.27 € / ha
C	4, 5, 6, 7, 11, 13, 15, 21	1 € / ha	0.33 € / ha
D	18, 20	1.10 € / ha	1.10 € / ha

J'espère bien que ces cotisations hectares et le timbre à 60 € ne sont qu'exceptionnels mais nous sommes dans l'obligation de baisser les dégâts de gibier l'année prochaine et ce, par tous les moyens.

Interventions et discussions avec la salle sur la problématique des dégâts de gibier et les moyens de les financer.

RAPPORT MORAL

Par Etienne BERGER

Mesdames, Messieurs,

Mes chers amis,

Cette assemblée générale, vous l'aurez constaté, a été raccourcie, mais elle ne doit pas perdre de sa finalité.

1er objectif : Rendre compte de l'activité de votre association et de sa situation patrimoniale.

2ème objectif : Passer en revue les projets de votre fédération, son environnement et ses valeurs.

Les rapports des intervenants se sont intéressés au premier objectif : accueil et offre de service, formation, guichet unique, gestion des dégâts, gestion et comptage de la faune. Toutes ces activités sont globalement maîtrisées. Je veux remercier à cet endroit ceux qui ont permis la réussite de ces activités, administrateurs, bénévoles et salariés.

En complément ce qui a été dit, je voudrais insister sur deux dossiers où nous avons des marges de progrès.

1er dossier : L'éducation à l'environnement en direction du grand public et des scolaires. Il s'agit là d'exploiter à plein régime l'outil de communication qu'est la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage. Nous avons tenté plusieurs formules depuis notre installation dans les lieux, nous avons testé nos capacités d'accueil et de mobilisation des ressources humaines. Le constat est évident : il existe vraiment une demande d'éducation à l'environnement et nous avons la capacité à y répondre ! Nous devons donc nous donner comme objectif d'augmenter notre volume d'activité dans ce domaine. Nous nous en donnons progressivement les moyens financiers puisque nous en avons augmenté le budget et embaucher un collaborateur spécialement formé et dédié à la communication et à la promotion, Mathieu DANVY. Il nous faut aussi augmenter notre capacité en ressources bénévoles. Déjà, l'année dernière, à cette tribune, Madame JOLY avait lancé un appel dans ce sens. Mais en vain ! Peut-être cet appel

était-il trop général pour que nos adhérents puissent se sentir concernés ? Peut-être les avons-nous inquiétés en suscitant la peur de se faire embrigader ? Nous changerons donc la méthode : grâce à internet, nous ferons appel aux bonnes volontés sur des projets précis, ponctuels, en décrivant, et l'opération, et les tâches dévolues aux bénévoles.

2ème dossier : La régulation des nuisibles : dans ce domaine, la formation marche bien, mais une fois sur le terrain, les piégeurs nouvellement formés ne passent pas forcément à la phase opérationnelle. Ils se retrouvent seuls, peu au courant des besoins qui peuvent exister à côté de chez eux. Pour faire court, nous avons le projet d'un réseau de piégeurs que nous souhaitons structurer comme un service public. Il devrait être susceptible d'apporter une réponse aux nuisances rencontrées par la société. Ce réseau, nous ne sommes pas encore parvenus à le réaliser. Ce dossier a donc été confié à Benjamin GAUTHIER, assisté de Cédric DAVOUST et il fera l'objet de toutes les attentions de votre Conseil d'Administration.

Deuxième objectif : les projets de votre fédération, son environnement et ses valeurs.

LES PROJETS :

Le SDGC

En 2012, 6 ans après sa mise en place, le Schéma départemental de gestion cynégétique nivernais arrivera à échéance. Ce document prévu par la loi est de la compétence des Fédérations de chasseurs. Il est élaboré en liaison avec tous les partenaires de la Fédération, il fait l'objet d'un arrêté préfectoral, ce qui le rend opposable à tous les adhérents de la Fédération.

Les consultations de nos partenaires commenceront prochainement, l'objectif est de disposer d'une maquette en fin d'année pour être débattue dans les réunions de secteurs de janvier février 2012. L'assemblée générale de l'année prochaine aura à se prononcer sur son adoption.

Ce dossier sera piloté par Rémi GONTHIER. Il s'appuiera sur un groupe de travail où les associations spécialisées auront toute leur place.

La gestion de la grande faune sur les BERTRANGES

Zone emblématique de la Nièvre cynégétique, dotée d'un noyau dur de forêt d'Etat autour duquel gravitent des espaces privés, la forêt des BERTRANGES mérite toute notre attention. Parce que notre partenaire majeur y est l'ONF, nous devons, plus qu'ailleurs, obtenir cet équilibre agro-sylvo-cynégétique qui fonde notre responsabilité en matière de gestion de la faune sauvage. Population, prévention des dégâts, zones de gagnage, pression de chasse, ces axes de réflexion sont ceux d'un groupe de travail déjà en place. Il est piloté par Robert LEMOINE et devrait rendre ses conclusions à l'automne.

Bien sûr, ces conclusions seront intégrées au schéma départemental.

Le recrutement de nouveaux chasseurs

La baisse régulière du nombre de chasseurs nivernais depuis deux ans, même si elle est une constante au niveau national, ne peut être une fatalité.

Manifestation nivernaise

Il existe déjà sur la Nièvre plusieurs fêtes de la chasse. Elles ont des origines diverses, elles s'adressent en priorité aux chasseurs et leur famille. Mais le grand public y a toute sa place.

Il n'est donc pas question pour la Fédération de venir gêner ces manifestations.

En revanche, les urbains, ceux du Grand Nevers en particulier, sont à la porte de la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage. Et nos installations offrent des solutions logistiques évidentes.

Usagers de la Nature, sportifs, amateurs de musique, scolaires, les angles d'attaques du projet peuvent être de diverses natures tout en étant complémentaires. Nous réfléchissons encore à la formule, rien n'est encore défini.

Mais, il est certain que nous devons envisager « une approche totalement innovante, témoignant de notre vision de la chasse, de son caractère contemporain et de sa capacité à répondre aux attentes de la jeunesse. Car non ! Une pratique traditionnelle n'est pas synonyme d'une pratique ancestrale figée dans ses aspirations ! »

Dans la mesure où l'Association du grand gibier célébrera en 2012 ses 30 ans et mobilisera pas mal d'énergie, nous visons une opération pour 2013.

Nous avons certes encore du temps, mais ceux qui montent des manifestations savent qu'on ne s'y prend jamais trop tôt !

Si vous avez des idées, elles sont les bienvenues !

SON ENVIRONNEMENT :

Comme vous le savez, votre Fédération entretient de nombreux contacts avec des partenaires de tous horizons. Le temps nous manquant ce matin, je ne ferai pas de revue de détail dans ce domaine, je veux vous signaler quelques partenariats d'actualité.

Randonneurs

Quelques uns parmi vous nous font part de relationnel difficile avec des marcheurs. Chacun comprendra qu'au niveau de la Fédération les contacts individuels nous sont hors de portée, mais en revanche nous pouvons nous rapprocher des organismes structurés. Les contacts que nous entretenons (Rémi Gonthier) avec les Associations de randonneurs nous ont permis de bâtir avec eux un code de bonne conduite réciproque. Cet accord est transcrit dans une plaquette largement diffusée. Cette démarche est essentielle pour un partage agréable de la nature.

Refuge

Très récemment, Rémi GONTHIER s'est entretenu avec le refuge de THIERNAY pour explorer les pistes de synergie. Là aussi, le seul fait de nous asseoir à la même table étonne nos partenaires qui avaient certainement de nous une vision déformée. Mais l'essentiel est là, les contacts sont établis, la discussion va s'élargir et les actions concrètes se bâtir autour d'une même passion : le chien. Dès finalisation, la chasse en Nivernais se fera l'écho des accords.

GDS

Partenaire moins évident pour vous, responsables de chasse, le Groupement de défense sanitaire.

Pour faire simple, le groupement s'occupe de santé animale et de santé publique vétérinaire. Il a notamment en charge le suivi sanitaire et la prophylaxie des animaux d'élevage. A ce titre, il intervient ponctuellement sur les zones infectieuses et surveille les foyers résiduels. Certaines maladies pouvant être communes à la faune sauvage et à la faune domestique, il apparaît naturel que nos organismes coopèrent en bonne intelligence, de préférence à un climat de méfiance. Dans le domaine de la coopération, nos organismes nationaux ont convenu d'une convention cadre que nous avons décidé avec les responsables du GDS nivernais de décliner au niveau départemental. Une assemblée générale aurait pu servir de cadre à cette signature conjointe. Par manque de temps, nous reportons la signature et provoquerons l'occasion.

Là aussi, la chasse en Nivernais s'en fera l'écho.

Collectif NATURA 2000

Comme vous le savez, 14 % du territoire nivernais est concerné par ce classement. Au plan strictement juridique, la directive européenne n'interdit nullement la chasse dans les zones

intégrées au réseau NATURA 2000. Les chasseurs devraient donc se réjouir des mesures de protection des territoires, notamment des zones humides. Pourquoi le monde de la chasse rentre-t-il malgré tout en résistance ? Sommes-nous atteints d'un complexe obsidional, persuadés que nous sommes persécutés !

Plusieurs facteurs objectifs nous amènent à cette position :

L'Europe nous a déjà habitués à des directives établissant arbitrairement des listes d'espèces protégées, donc non chassables et qui devraient relever de la subsidiarité nationale (le cormoran)

En France, les Administrations centrales ont montré qu'en matière d'environnement la réglementation nationale pouvait aller au delà des souhaits de la Commission Européenne.

La jurisprudence européenne a déjà utilisé les notions de dérangement ou de perturbation pour argumenter contre les périodes de chasse.

Certains participants dans cette salle se sont réjouis de la manne financière que leur apportait le zonage NATURA 2000. Mais nous voyons le mode opératoire de NATURA 2000, jusqu'alors basé sur le mode contractuel, évoluer vers un mode obligatoire, moins coûteux pour les Etats. Le système se transforme en machine silencieuse d'expropriation.

L'Administration pourra s'étonner de l'alliance que nous venons de renouveler dans un collectif encore informel avec le monde agricole, les forestiers et les maires ruraux.

Je conçois que cela puisse apparaître comme un mécanisme de solidarité primaire de la part de la fédération de chasseurs ; mais nous retrouvons dans ce collectif nos habituels partenaires du monde rural.

Il nous arrive d'être adversaires sur certains sujets, en matière de dégâts notamment avec les agriculteurs et les forestiers, tout le monde le sait bien, mais nous ne sommes pas ennemis. Les ennemis de la chasse, nous les connaissons : les zoolâtres, qui nient que l'homme, donc le chasseur, puisse être un acteur de la nature et qui voient dans la chasse, la source de bien des maux de la biodiversité. Ils y réfléchissent en se retrouvant sur les pistes de ski ou les terrains de golf, hauts lieux bien connus de la biodiversité, ou lors de colloques organisés par des fondations sponsorisées par les plus grands pollueurs de cette planète.

Je précise aux membres de cette assemblée que le collectif NATURA 2000 a été reçu la semaine dernière par Monsieur le Préfet de la Nièvre. C'est un bon début et certainement pas une fin en soi.

Je ne doute pas que Jacques PELUS aura à cœur de revenir sur ce sujet.

Pêcheurs

Je voudrais saluer tout particulièrement la présence dans cette salle de nos amis pêcheurs.

Ils sont eux aussi nos partenaires. Nous les retrouvons lors des formations de gardes particuliers et ils ne manquent jamais de nous apporter leurs compétences lors des opérations pédagogiques que nous menons. Nous espérons aussi les retrouver dans le collectif NATURA 2000 que j'évoquais supra.

Nous avons en commun un problème, à savoir, la régulation des cormorans. Les eaux vives comme les étangs subissent la prédation de ce volatile glouton, et lors de la régulation de cet animal, des conflits ont pu naître entre les régulateurs et les chasseurs de gibier d'eau. Une récente réunion à la DDT a validé un nouveau mode opératoire : les chasseurs de gibier d'eau se chargeront de la régulation sur les lots des cours d'eau domaniaux, en utilisant toutes les opportunités de tirs.

Cette méthode, nous l'espérons, devrait être tout à la fois plus paisible et plus efficace.

Tutelle

Je ne veux pas quitter le chapitre des partenaires sans évoquer notre relation avec notre administration de tutelle.

Je ne peux que me féliciter des relations qu'entretiennent nos services. Ces relations, vous le savez, sont pluriquotidiennes, elles sont assises sur le respect mutuel des compétences et de l'engagement personnel, elles sont basées surtout sur une confiance réciproque. Ainsi, vos services connaissent dans le détail les difficultés de gestion de la faune auxquelles se heurte la fédération. C'est à cette occasion que votre soutien nous est nécessaire, puisque transite par vous le pouvoir réglementaire et administratif sur lesquels repose l'organisation de la chasse.

SES VALEURS :

Nous appartenons à un pays qui a choisi voici longtemps (et qui l'a confirmé en juillet 2000) de confier à une structure associative l'organisation pratique de la chasse. Cette assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour un vote à bulletin secret. C'est un exercice de démocratie que certaines associations écologistes sont incapables de mettre en œuvre, elles qui ont souvent des présidents à vie autoproclamés.

Il s'agit bien d'un exercice de démocratie, non de démagogie, comme quelqu'un l'a laissé entendre au cours d'une réunion de secteur.

La première question qui vous est posée est simple.

Décider par vote de poursuivre ou non la gestion collective, c'est un acte politique vis-à-vis de la tutelle de la Fédération. Et c'est un acte de gestion car les chasseurs doivent assumer leur choix : ou le retour à la pénurie, ou un contingentement qui peut générer des coûts.

La deuxième question qui vous est posée est plus difficile.

J'ai dans un éditorial essayé de démontrer que la responsabilisation était certainement un bon levier pour réduire la facture globale des dégâts.

En effet, dans un contexte de maintien des cours agricoles actuels et d'efficacité marginale de la prévention, (car il s'en fait déjà beaucoup), comment réduire cette facture globale ?

Parier tous les ans sur une bonne glandée ?

Ou s'en remettre au bon vouloir de chaque chasseur, en espérant que sa conscience de l'intérêt collectif l'emportera sur son intérêt personnel d'exploiter l'aubaine d'avoir chez lui des animaux, fusse au prix de dégâts conséquents.

Avouez que la question « solidarité ou responsabilité » mérite bien ce temps de démocratie participative !

Pour ceux qui sont attentifs aux comptes de la Fédération, il n'aura pas échappé que la maîtrise du budget dégâts peut aussi passer par une amélioration des recettes sur les bracelets. Comment ?

En faisant en sorte que chaque animal prélevé soit effectivement bagué !

Nous savons à la fédération, et ce n'est un secret pour personne, que nombre d'animaux montent, tous seuls, dans les coffres de voiture. Et je ne parle pas que des sangliers, les chevreuils sont eux aussi concernés.

Il ne s'agit pas à proprement parler de braconnage. C'est seulement du vol ! C'est pourquoi je demande au Parquet de soutenir l'action des services de police et celle de la Fédération. Nous défendons l'intérêt collectif de centaines de responsables de chasse qui baguent normalement leurs animaux. Au final, qui règlera ce que les tricheurs ne vont pas verser à la caisse collective ?

Vous l'aurez compris votre Fédération souhaite ardemment que l'effort financier demandé au chasseur nivernais pour la saison prochaine ne se reproduise pas et que nous revenions à des volumes financiers compatibles avec une chasse populaire.

Cependant, la marge de gestion est étroite.

Trop peu d'animaux, les chasseurs locaux finissent par ranger les fusils,

Trop d'animaux, les tarifs s'envolent et ce sont d'autres chasseurs qui viendront prendre la place des autochtones.

Il vous faut trouver le juste milieu entre passion et raison.

Puissiez-vous le discerner dans l'isoloir !

RESOLUTIONS

1. L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2009/2010, le rapport moral et les rapports d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2009/2010 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.
2. L'Assemblée Générale prend acte de la convention règlementée au profit de Jean-Luc DUROCHER et Jean-Paul HERAULT, Sté de chasse de Michaugues, pour des subventions d'aménagement Jachère Faune Sauvage, pour des montants respectifs de 916€ et 480€
3. L'Assemblée Générale décide pour le compte Service Général, le maintien en report à nouveau du résultat négatif de 85233€ et pour le compte Dégâts, le maintien en report à nouveau du résultat négatif de 6 144€.
4. Après avoir entendu la présentation budgétaire 2011/2012, l'Assemblée Générale valide le budget à l'équilibre du service général à hauteur de 1 020 937€ ainsi les cotisations individuelles et territoriales afférentes et le budget dégâts à hauteur de 1 390 670€ en recettes et 1 112 815€ en dépenses, soit un souhait d'excédent prévisionnel de 277 855€, la contribution territoriale alimentant la partie SANGLIER étant soumise au vote à bulletin secret.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Bernard PERRIN :

Monsieur le Président, nous avons dans la Nièvre la chance d'avoir une fête de la chasse qui se trouve à ST HONORE LES BAINS. C'est une grande fête qui engendre tous les ans énormément de visiteurs. Je m'étonne de savoir pourquoi la Fédération ne participe pas à cette fête, ce qui me semble très étonnant car elle est, je pense, pour la région Bourgogne la seule fête de la chasse de cette importance.

Réponse de Monsieur BERGER :

Nous avons longtemps participé à la fête de ST HONORE LES BAINS. Nous avons même à une époque, lorsque l'ancienne fête organisée par Monsieur Roger GOBY avait vu sa fin et qu'il souhaitait que la Fédération prenne le relais, repris le gant avec bonheur. L'année dernière, nous avons eu un moment assez difficile en terme de gestion et il nous a fallu faire des choix. Nous avons de toute façon pris l'habitude de tenir notre stand avec un stand en commun avec l'association du grand gibier. Nous avons un gros problème pour assurer les animations l'année dernière, c'est pourquoi nous n'avons pas mis le deuxième stand à côté de celui du grand gibier, mais tous les administrateurs de la Fédération sont passés à la fête de ST HONORE. Nous verrons cette année si nous avons les capacités à y retourner. Pour conclure, je vous confirme que la fête de ST HONORE est effectivement une manifestation qui a toute sa place dans la Nièvre.

Intervention de Monsieur Christophe WARNANT, représentant la mairie de Nevers :

Monsieur Le Président, Messieurs Les Présidents, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs,

Avec toutes mes excuses de ne pas avoir pu vous rejoindre au moment de l'ouverture de votre Assemblée Générale, mais une réunion m'a empêché d'être à vos côtés à ce moment là.

En tous cas, merci de m'associer à vos travaux. Je voudrais effectivement excuser en premier lieu Florent SAINTE FARE GARNOT, notre maire ainsi que Martine CARILLON COUVREUR, notre députée dont je suis le suppléant et qui devait également être à vos côtés. Mais elle assiste à un conseil municipal avec les enfants et les jeunes de Nevers au même

moment. Madame CARILLON souhaitait effectivement être présente parce que, vous l'avez évoqué tout au long de vos débats qui ont été très intéressants, certaines mesures législatives d'ordre réglementaire appellent des demandes d'évolution et d'adaptation. Je crois que Madame CARILLON ainsi que les autres parlementaires nivernais en sont tout à fait conscients.

En effet, ils sont là également pour écouter les remontées du terrain et voir comment il est possible d'adapter justement ces réglementations et ce, en lien direct avec les ministres et notamment la ministre en charge du dossier qui vous concerne.

En partenariat avec Monsieur BERGER, nous pourrions effectivement interpellier le gouvernement sur différents problèmes dont certains ont été abordés au cours de cette matinée.

J'ai également une autre casquette puisque je suis en charge de l'environnement et je suis également Président du Pays Nevers Sud Nivernais qui s'étend bien au-delà de Nevers. Le Pays Nevers Sud Nivernais qui regroupe 83 communes du département est concerné bien évidemment par l'activité qui est votre passion, la chasse. Il l'est également par d'autres activités d'ordre touristique comme vous l'avez évoqué, notamment la randonnée. Ce sont bien évidemment des préoccupations que nous avons en tête pour faire en sorte que notre département puisse accueillir en toute harmonie les différents utilisateurs du territoire.

Et je dois vous dire que dans toutes les discussions que nous avons avec les élus locaux et avec les différentes fédérations que nous n'avons pas de remontées sur les quelques problèmes que vous évoquiez avec les randonneurs. Je pense donc qu'ils ne sont pas majeurs. Je pense qu'il y a une harmonie dans ce département entre justement les chasseurs, les pêcheurs, que je salue, les agriculteurs et tous les amoureux de la nature et je peux vous dire qu'ils sont nombreux.

Pour revenir à la ville de Nevers et au milieu urbain, puisque vous l'avez évoqué notamment avec des actions spécifiques sur Challuy, Sermoise, et Gimouille, et bien là aussi, j'ai dans votre rapport moral, Monsieur Le Président, eu des éléments intéressants sur lesquels je voudrais revenir.

Tout d'abord, nous avons une relation pas lointaine mais qui remonte déjà à quelques années, sur la création de la maison de la chasse à Forges. Nous avons eu sur ce sujet un débat assez fort puisque à l'époque, il y a déjà quelques années, avait été prévue une maison de l'environnement sur le territoire nivernais. Il y avait divers projets qui émergeaient ici et là et je dois dire que les projets autres que celui de la Fédération de chasse n'étaient pas très bien structurés ce qui a fait qu'au final, c'est votre fédération qui a avancé le plus vite et qui a réalisé cet équipement qui aujourd'hui est particulièrement intéressant. J'ai eu l'occasion de m'y rendre dernièrement et je dois dire qu'effectivement je n'ai pas vu grand monde dans les bureaux...

Nous avons effectué quelques réunions dans ces locaux et c'est particulièrement agréable, aux portes de Nevers et dans un environnement qui a été très bien respecté. Je salue donc le courage que vous avez eu pour effectuer cette réalisation qui a un intérêt tout particulier sur la Nièvre et surtout sur notre agglomération.

Vous évoquiez deux choses :

La première, la sensibilisation en matière d'environnement et là je vous rejoins, Monsieur le Président, parce que nous avons nous au niveau de la ville de Nevers et de l'agglomération de Nevers cette volonté forte de sensibiliser les jeunes. Parfois ce sont les jeunes qui nous sensibilisent au niveau de nos élus car quelque fois ils vont plus vite que nous en la matière mais c'est vrai aussi que nous avons besoin de cadre, de cadre pédagogique, de cadre pour découvrir ce qu'est la nature, ce qu'est l'environnement. La proposition que vous faites de développer les activités en matière d'éducation à l'environnement nous intéresse nous, en tant qu'élus de la ville de Nevers puisque dans le cadre de la politique en direction de la jeunesse

et de l'enfance, nous avons ce projet qui est bien intégré et nous pourrions travailler ensemble. Donc voilà un élément qui pour nous est important.

Vous évoquiez une deuxième chose : les zones NATURA 2000. Nous y sommes sensibles nous élus locaux puisqu'à Nevers nous avons une zone NATURA 2000. Il y en a également sur le territoire de Mme CARILLON COUVREUR et également sur le territoire du pays Nevers Sud Nivernais. Je suis un grand défenseur des zones NATURA 2000 car nous avons un certain retard au niveau Européen et également en France dans le classement de ces zones. Mais il faut faire attention, et là encore je vous rejoins pour que nous n'allions pas plus loin de ce qu'étaient les objectifs fixés. Ne mettons pas le territoire sous une cloche hermétique parce que le territoire évolue, il avance avec l'homme, il faut prendre ce paramètre en compte. Alors soyons extrêmement vigilants.

Voilà donc différents éléments. Je ne vais pas m'attarder plus longtemps. Ce que le Maire de Nevers souhaitait vous dire c'est déjà un mot de bienvenue à Nevers en cette journée ensoleillée. Vous y venez aujourd'hui à un moment très particulier puisque notre ville est particulièrement animée car il s'y déroule actuellement le carnaval des étudiants. Nevers est d'ailleurs la deuxième ville d'étudiants de Bourgogne. Nous aurons donc beaucoup de monde cet après midi dans les rues de Nevers. Vous pourrez peut être en profiter pour faire la promotion de la chasse en même temps. En tous cas, vous verrez une ville animée et vous contribuerez par votre présence à cette animation.

Tous nos remerciements pour votre choix de notre ville de Nevers et sachez que ce que vous évoquiez ici concerne particulièrement la culture rurale mais que cela nous concernent nous citoyens tout autant. Merci.

INTERVENTION TRIBUNE

- M. Daniel KERMORGANT, ONF
- M. Jacques PELUS, FRC
- M. Eric BERTRAND, Chambre d'Agriculture

Intervention de Monsieur CASTEL Directeur de la DDT

Mesdames et Messieurs.

Je suis ici en effet au titre de Directeur Départemental des Territoires. J'occupe ce poste depuis le 01 février. J'étais auparavant dans l'Yonne. Le territoire est un peu similaire. Je m'occupais également un peu de la chasse là-bas.

J'ai la lourde tâche de représenter Monsieur le Préfet. Il avait l'intention de venir, mais suite à un accident, il a été amené à se rendre au chevet d'un proche.

Je suis à double titre aujourd'hui, et plus que d'habitude, dans la situation des services de l'état sur le territoire. C'est à dire essayer de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. On a déjà évoqué la complexité du monde de la chasse mais cette complexité, c'est celle de la vie de tous les jours, celle que l'on vit actuellement dans un monde qui devient de plus en plus difficile à gérer, on peut le dire comme ça.

Alors dans les possibilités que nous avons à prendre en compte également outre la chasse, il y a bien sûr l'activité économique et ici je crois que l'on ne peut pas négliger l'activité agricole ou l'activité sylvicole. En effet quelque part, j'ai en tête à la fois la défense de la chasse mais aussi la défense de l'agriculture et la défense de la forêt comme l'a sans doute Monsieur le Préfet.

Je vais ajouter un complément, car j'ai une troisième casquette mais pour celle là, la visière est derrière, vous ne la voyez pas. En effet, j'ai pratiqué pas mal d'Assemblées Générales de fédérations puisque j'étais dans vos rangs jusqu'à il y a encore 5 ou 6 ans. Effectivement, j'ai été chasseur pendant une trentaine d'années. J'ai interrompu cette activité car elle était

devenue incompatible avec mes fonctions actuelles. Pour autant, je compte bien la reprendre. J'ai donc quelque part l'esprit un peu chasseur et j'espère que cela ne va pas trop polluer l'esprit du fonctionnaire que je suis sensé être. J'ai cependant une très haute idée de la chasse, une très haute idée des valeurs que porte la chasse et le monde de la chasse et chacun des chasseurs dans son territoire. A ce titre, je suis assez attaché à la durée de vie de la chasse. J'espère que la chasse durera aussi longtemps que les impôts...

Je crois que c'est possible mais il va falloir faire beaucoup d'efforts. Des solutions ont été évoquées. Monsieur le Président, vous avez d'ailleurs commencé à les mettre en œuvre et je crois qu'actuellement l'une des choses les plus importantes c'est que le monde de la chasse s'approprie véritablement la gestion de la chasse. Vous l'avez fait ou vous êtes en train de le faire, il vous faut consolider votre position et je vous encourage à le faire et nous serons à vos côtés pour tenter de le faire.

Vous avez mis en place le schéma départemental de gestion cynégétique. Vous avez mis en place le plan de gestion, les dispositifs d'observations, de recensement, de dénombrement des espèces qu'elles soient nuisibles ou gibiers. Vous avez mis en place des actions phares comme la maison de la nature et de la faune sauvage et c'est important, vous avez obtenu l'agrément en tant qu'association de défense de l'environnement ce qui est quand même quelque part une reconnaissance du travail et des évolutions du monde de la chasse par rapport à cet environnement. Il n'y a plus que les écologistes durs dont vous parliez qui peuvent s'exprimer au nom de l'environnement et il y a aussi le monde de la chasse qui généralement d'ailleurs constitue des associations solides et qui sont de plus en plus actives sur le territoire. On pourrait dire la même chose des agriculteurs. Je crois en effet que les agriculteurs sont en train de faire réapparaître qu'ils sont, ce qu'ils sont depuis toujours, c'est-à-dire des acteurs de la nature. Il ne faut pas opposer l'un et l'autre, il ne faut pas opposer les mondes, il faut au contraire les rapprocher et là aussi je fais le constat, et j'en suis tout à fait satisfait, qu'il y a ici un esprit de partenariat qui est bien constitué. J'ai entendu les propos du Président de la Chambre d'Agriculture que est actuellement peut être un des représentants qui subit peut être la plus grosse pression en matière je dirais d'anti chasse. Il faut le reconnaître, les dégâts ne font plaisir à personne que ce soient les dégâts de sangliers ou que ce soient les dégâts de cerfs. Nous aurons bientôt peut être les chevreuils auxquels il faudra également être très attentifs. On en parle peu. Ce sont des bêtes sympathiques mais qui prolifèrent un peu trop. Je pense que nous serons amenés à en parler dans des conditions conflictuelles. Il nous faut donc anticiper, vous avez déjà su le faire, il faut que vous sachiez le faire. Il faut ouvrir les discussions avant que les problèmes arrivent... Et j'espère Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, que vous ne renoncerez pas à votre disposition de dialogue. Vous nous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez prêt à renoncer, mais ne renoncez pas surtout pas en ce moment, tenez encore deux à trois ans.. Après, vous verrez ...

Concernant l'agrément, je reviens sur cet agrément, car il est une opportunité formidable pour que le son de la parole des chasseurs soit mieux perçu, mieux entendu. Il est vrai que les fonctionnaires locaux ne sont là que pour appliquer la loi, simplement l'appliquer. On met en place des règlements, nous n'avons pas vocation à les contester. Mais vous, vous avez la possibilité de vous exprimer et vous aurez par le fait de cet agrément la possibilité de parler non pas plus fort, il ne faut jamais parler trop fort, mais avec plus de sérénité et plus de force face aux hommes politiques qui sont eux les acteurs de la mise en œuvre des lois. Je veux bien en convenir, on n'a tendance à faire un peu compliqué d'une manière générale mais c'est propre à l'esprit français, il va falloir un jour que l'on se soigne.

Alors, ce que je peux faire, c'est vous encourager à poursuivre le mouvement que vous avez déjà largement amorcé dans la gestion de la chasse et dans la gestion des espèces. Faites le en partenariat, faites des efforts en terme de sensibilisation, en terme de formation, en terme de communication puisque actuellement nous sommes dans un monde de communication et que la parole est à celui qui parle le plus fort ou le plus efficacement autour de la technique. Ce

sont les techniques de communication qui font passer les messages. Soyez également vigilants sur la manière dont vous communiquez. Je pense que cela peut être quelque part très profitable.

Vous avez une occasion formidable de remettre en œuvre votre démarche de partenariat et de réflexion puisque vous avez révisé le schéma de gestion cynégétique, si j'ai bien compris. Nous serons bien entendu à vos côtés pour le faire, nous essaierons de rendre compatible les intérêts des uns avec les intérêts des autres. Nous pouvons au moins vous aider à faire cela, et à mettre le tout en cohérence comme vous le disiez tout à l'heure. Je pense qu'il ne faut pas renoncer à des enjeux et à des objectifs qui sont certainement forts, tempérés ou adaptés à l'échelon local NATURA 2000 et qui ne me semblent pas être hors de portée. Vous avez déjà eu des réactions dans ce sens là et je pense qu'il est possible de faire en sorte que NATURA 2000 ne soit pas ce que vous avez décrit avec les contraintes que vous allez mettre en œuvre. C'est une crainte pour l'instant. Je crois qu'il ne faut pas crier avant d'avoir mal mais il nous faut être vigilant. Encore une fois, ne criez pas avant d'avoir mal, c'est une tendance Française ça aussi en général de crier alors que l'on n'a pas encore eu le choc... Pendant que nous serons à vos côtés avec bien sûr l'ONCFS, j'en ai peu parlé mais ils sont là à nos côtés, vous avez parlé des réductions d'effectifs, nous les subissons, mais nous pouvons essayer d'avoir les mêmes capacités d'interventions, en tous cas nous essaierons.

Nous serons aussi à vos côtés pour maintenir cette ambiance. Je dirais simplement que la chasse nous permet sans nous connaître. Personnellement, j'ai mon premier contact avec vous, il y a des échanges parfois un peu vifs mais il faut aussi des décisions fortes. Vous avez vu des choix qui sont vitaux actuellement. J'ai parlé tout à l'heure de la gestion de la politique de la chasse mais il y a aussi la gestion budgétaire de la chasse. Cet aspect là dans le monde de la chasse comme dans tous les autres domaines payants il ne faut pas hésiter à l'aborder et à le prendre en compte comme un élément déterminant.

Je vous souhaite à tous bien sûr une bonne saison prochaine et je vous souhaite également bonne chance dans votre prévision de schéma de gestion cynégétique.

Le Président remercie Monsieur le DDT pour son intervention.

Il donne rendez-vous à l'Assemblée Générale en avril 2012 en souhaitant une excellente saison à tous.

La séance est levée à 13h00.

A l'issue du repas, plusieurs médailles ont été remises :

MEDAILLE DE BRONZE

Monsieur VERRIER Maurice :

Membre du CTL 17, un ancien, membre de la chasse des Maillards, un accent non pas plein de soleil mais plein de Morvan, chasseur de sanglier, toujours prêt « à filer un coup de main ».

Monsieur CABEE Henri :

Piégeur de la Nièvre et de la Saône et Loire qui trouve « qu'on ne va pas toujours assez vite dans la Nièvre », plusieurs centaines de ragondins par saison, région de Luzy, un homme qui piège aussi bien que « sa femme a de la voix et fait bien à manger et que son teckel fait la sieste ».

Monsieur CHALANDRE Gérard :

L'homme « a tout faire » du Morvan : chasser, piéger, faire du social, se faire mal voir... En plus de sa qualité de président de la société de chasse d'Alligny en Morvan, il est de puis de

nombreuses années louvetier et depuis l'année dernière président des louvetiers de la 21ème région.

Monsieur LABILLE Roger :

Là encore le Morvan à l'honneur, puisque Monsieur LABILLE réalise des expertises de dégâts de gibier depuis une dizaine d'années pour le compte de la FDC 58, sur la zone Morvan en particulier : les sapins de Noël ne lui sont d'aucune surprise. Vice président de la FDC71. Personne appréciée de tous malgré un passe temps (les expertises) qui ne lui créé pas que des amis.

Monsieur RAPIAT Michel :

Chasseur de petit et de grand gibier, correspondant du CTL 15 qu'il anime et préside avec fermeté et dextérité, personne très rigoureuse dans son fonctionnement avec la FDC, un grand merci pour tout le travail qu'il fait car il n'est pas le dernier non plus pour aller protéger des maïs.

Pièces jointes au présent compte rendu :

- comptes annuels 2009/2010
- budget prévisionnel 2011/2012
- diaporama du déroulé de séance